



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-212

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-11-25-001 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2020 0461 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2020-11-25-001

Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2020 0461 portant
renouvellement de la composition du conseil
départemental de l'Éducation nationale

**ARRÊTÉ N°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0461
portant renouvellement de la composition du conseil départemental
de l'Éducation nationale**

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'Éducation et notamment son article L 235-1 ;

VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en place des conseils départementaux de l'Éducation nationale dans les départements et les académies ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté PREF/SCPPAT/BCAAT/2017/124 du 23 octobre 2017 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale, modifié ;

VU les nouvelles désignations des différentes instances représentatives ;

VU les nouvelles désignations des représentants des maires suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ;

VU les nouvelles désignations des représentants du conseil régional ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1 : le conseil départemental de l'Éducation nationale est composé comme suit :

I. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS

Maires

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. Sébastien KARCHER Maire de Villeneuve l'Archevêque	M. Xavier COURTOIS Maire de Massangis
Mme Nathalie LABOSSE Maire de Noyers-sur-Serein	M. Marcel CHEVILLON Maire de Coulanges-sur-Yonne
M. François SAVIE-EUSTACHE Maire d'Épineuil	Mme Catherine CORDIER Maire de Ouanne
Mme Dominique CHAPPUIT Maire de Rosoy	M. François COGLINS Maire de Villemanoché

Conseillers départementaux

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. Jean MARCHAND Conseiller départemental de Briennon-sur-Armançon	Mme Catherine MAUDET Conseillère départementale de Briennon-sur-Armançon
M. Alexandre BOUCHIER Conseiller départemental de Thorigny-sur-Oreuse	<i>à désigner</i>
Mme Françoise ROURE Conseillère départementale de Joigny	Mme Christiane LEMOINE Conseillère départementale de Vincelles
Mme Elisabeth FRASSETTO Conseillère départementale de Villeneuve-sur-Yonne	Mme Irène EURLIET BROCARDI Conseillère départementale de Charny
M. Grégory DORTE Conseiller départemental de Pont-sur-Yonne	Mme Dominique SINEAU Conseillère départementale de Pont-sur-Yonne

Conseillers régionaux

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER	M. Gilles DEMERSSEMAN

II. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT

Fédération syndicale unitaire

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. Johann GOUT	Mme Nina PALACIO
Mme Delphine LOTTIN	Mme Agnès COCHARD
M. Renaud MESLIN	Mme Mathilde PEDROT
M. Arnaud PRISOT	M. Arnaud MUNSCH
M. Philippe WANTE	M. Guillaume DONNAT

UNSA éducation

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Mme Marie-Claude LAMOUREUX	Mme Patricia MULLER
Mme Solange SILVAN	Mme Cécile DE JOIE

Force ouvrière

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
Mme Claire CALVET	Mme Lucie MORISSOT
Mme Nadège GIRAULT	M. Lucas ROMAIN

SGEN – CFDT Bourgogne

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
Mme Catherine VAURE	Mme Delphine FAUTIER

III. REPRÉSENTANTS DES USAGERS

a) représentants des usagers

FCPE

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
<i>à désigner</i>	<i>à désigner</i>

PEEP

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
M. Benoît FEVRE	<i>à désigner</i>
Mme Chantal GOAOC	<i>à désigner</i>

b) représentants des associations complémentaires de l'enseignement public

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
Mme Virginie JAYET	M. Jean-Yves GRÉGOIRE

c) personnalités compétentes

- désignées par le préfet

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
M. Pierre GAUTHIER	Mme Marie-Louise PLOT

- désignées par le président du Conseil départemental

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
M. Dominique CHARLOT	<i>à désigner</i>

IV - DÉLÉGUÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE (sans voix délibérative)

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
Mme Danielle MULLER	Mme Colette CHAUFFOURIER

Article 2 : la présidence du conseil départemental de l'Éducation nationale est exercée par M. le Préfet pour les questions relevant de la compétence de l'État et par M. le Président du conseil départemental pour les questions relevant de la compétence du département.

Article 3 : la durée des mandats des membres titulaires et suppléants du conseil départemental de l'Éducation nationale est de trois ans à compter du présent arrêté. En cas de vacance, il est procédé dans un délai de trois mois au remplacement des membres concernés.

Article 4 : l'arrêté PREF/SCPPAT/BCAAT/2017/124 du 23 octobre 2017 modifié est abrogé.

Fait à Auxerre, le **25 NOV. 2020**

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Yonne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont une copie sera remise aux intéressés.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.